

# CET IMPRIMÉ EST À UTILISER A PLAT OUVERT



Comité territorial de Rugby  
FLANDRES  
PLACE CADET ROUSSEL  
59650 VILLENEUVE D'ASQ  
Tél. 03 20 19 02 60

## FEUILLE DE MATCH

Date de la  
rencontre

06.12.15

Club organisateur

Rugby Club de Flandres

Série ou compétition

2015

Poule

Tél. :

## COMPOSITION DES EQUIPES

**OBLIGATION** d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1<sup>ère</sup> ligne et d'indiquer (sauf catégorie C') en marge leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A

Equipe : RCM Rethierache			(1) Couleur de licence	Titulaires
N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	O B/J B	
①	LECAT	198410108913	X	
②	DRUART	199209142658	X	
③	NOIROUX	1996081192989	X	
4	MEUNIER	1986011239572	X	
5	JAQUET	1986121539329	X	
6	REAL	1993031076201	X	
7	TANNEUR	1996061325063	X	
8	CARRIER	1991091636773	X	
9	LECLERC	19891051227172	X	
10	MAHIEUX	1992061341796	X	
11	NATTIER	1991091752223	X	
12	CROZET	1986041918100	X	
13	BRANCORT	1995101182367	X	
14	QUILLIT J.	1989111038164	X	
15	QUILLIT G.	1996111325030	X	
16	CUISSET	1979051054516	X	
17	COUSIN	1993011108850	X	
18	TIERCELET	1990011135419	X	
19				
20				
21				
22				

Remplaçants

B

Equipe : RCM Gravelines			(1) Couleur de licence	Titulaires
N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	O B/J B	
①	CAUCHY Damien	1993101690984	X	
②	DELCAMBRE Julien	1583011741933	X	
③	GORKA Anthony	1994081801938	X	
4	VANHOUTTE Thomas	1986081047992	X	
5	SCHOEMAECKER Michael	1988081373981	X	
6				
7				
8	VASSEUR Ryan	1990071251654	X	
9	Nicolas Yoann	1984081082913	X	
10	RANDRIAMAMPITIA	19871014606698	X	
11	BOURREZ Nicolas	1994011495314	X	
12	NATIEZ Simon	1987041375332	X	
13	LAMERAND Frédéric	1990051830692	X	
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				

Capitaine

JAQUET N° 5 Total

GORKA N° 3 Total

(1) Face à chaque numéro, nom et numéro de licence de joueur, mettre une croix dans la case correspondant à la mention de couleur de la licence (O = orange - B/J = blanche/jaune - B = blanche), puis effectuer le total par colonne.

## QUATRE PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

A	NOM (lettres d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	NOM (lettres d'imprimerie) et prénom	N° de licence
Entraîneur(s)	TIERCELET Buce	1990011135419	Entraîneur(s)	BLANCHON Béatrice	1971061024713
Soigneur	DUPONT Flaviane	1994012112862	Soigneur	QUEYROL Coréntin	1993031521162
Adjoint-terrain	GUY		Adjoint-terrain		
Médecin *			Médecin *		

\* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde :

## JUGES DE TOUCHE

Nom : CUISET	Prénom : Stéphane	Nom : Pissot	Prénom : Pierre
Tél. :	N° licence : 1979051054516	Tél. :	N° licence : 1984081082913

## DIRIGEANT DÉLÉGUÉ<sup>(2)</sup> AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

(2) de l'association organisatrice : Rethierache	Nom du dirigeant : TIERCELET	Prénom : Luc	N° de licence : 10540112X177
--	------------------------------	--------------	------------------------------

## VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom : DURANT	Prénom : Flaviane	Nom : BLANCHON	Prénom : MICHAEL
Fonction : DAT		Fonction : ENTRAÎNEUR	
Signature :	N° licence : 1994012112862	Signature :	N° licence : 1971061024713

## COMPÉTITIONS TERRITORIALES

N° de rencontre : 201516 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | RCT

Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations ou du représentant fédéral



Comité territorial de Rugby  
**FLANDRES**  
PLACE CADET ROUSSEL  
59650 VILLENEUVE D'ASQ  
Tél. 03 20 19 02 60

# RAPPORT D'ARBITRE

Date de la rencontre

### Club organisateur

## Division ou compétition

## Poule

Arbitre	NOM	Prénom	Comité	N° licence	Tél.
Licencié capacitaire					
Représentant Fédéral					

**RESULTAT DU MATCH**

## **EXCLUSIONS TEMPORAIRES** (1<sup>er</sup> carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence

## **EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE**

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, en regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée.)

MATCH ARRÊTÉ	BAGARRE(S)*	DÉSORDRES OCCASIONNÉS PAR LE PUBLIC OU LES DIRIGEANTS
A la ..... minute Équipe(s) à l'origine : .....	<input type="checkbox"/> A la ..... et ..... et ..... minute <input type="checkbox"/> Avant ou après le match (barrez la mention inutile) Équipe(s) à l'origine : .....	Nature : ..... <input type="checkbox"/> Avant le match <input type="checkbox"/> Pendant le match <input type="checkbox"/> Après le match Responsabilité : .....

ALLURE GÉNÉRALE DU MATCH			Equipe(s) à l'origine des incidents si match heurté ou violent
<input type="checkbox"/> Normal	<input type="checkbox"/> Heurté *	<input type="checkbox"/> Violent *	

## RÉCLAMATIONS

<b>RECLAMATIONS</b>	
<b>A</b> Equipe réclamante : .....	<b>B</b> Equipe réclamante : .....
Déposée : <input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match	Déposée : <input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match
Somme versée (caution) :	Somme versée (caution) :

## MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

**A** Equipe : ..... **B** Equipe : .....  
Motif : ..... Motif : .....

## VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

<b>A</b>	Equipe : <i>RCM Gravelines</i>	Arbitre	<b>B</b>	Equipe : <i>RCM Gravelines</i>
Nom : <i>DUPONT</i>	Prénom : <i>Florence</i>	Nombre de cartes de qualification jointes (réclamations uniquement)	Nom : <i>BLANCHET</i>	Prénom : <i>MICHAEL</i>
Fonction : <i>DAI</i>		Equipe A : <i>Equipe B :</i>	Fonction : <i>arbitre</i>	
N° de licence : <i>1994 02172862</i>			N° de licence : <i>1991061024A13</i>	
Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature	Signature	Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature
<i>Vu et pris connaissance</i>	<i>Le 10/06/2013</i>	<i>Le 10/06/2013</i>	<i>Vu et pris connaissance</i>	<i>Le 10/06/2013</i>

Les dirigeants rédacteurs ainsi que l'arbitre sont priés de compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Tout refus de signature entraînera pour les associations une sanction financière prévue à l'article 443.5 des R.G.